

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60730-2-2

1990

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

1997-06

Amendement 2

**Dispositifs de commande électrique
automatiques à usage domestique et analogue**

**Deuxième partie:
Règles particulières pour les dispositifs
thermiques de protection des moteurs**

Amendment 2

**Automatic electrical controls
for household and similar use**

**Part 2:
Particular requirements for thermal
motor protectors**

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 72 de la CEI: Commandes automatiques pour appareils domestiques

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
72/361/FDIS	72/387/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur les votes ayant abouti à l'approbation de la présente partie.

Page 4

AVANT-PROPOS

Modifier le deuxième alinéa après le tableau comme suit:

La présente deuxième partie est destinée à être utilisée conjointement avec la CEI 60730-1. Elle a été établie sur la base de la deuxième édition, parue en 1993 et son amendement 1 (1994).

Page 8

1 Domaine d'application

1.5 *Références normatives*

L'article de la partie 1 est applicable avec les exceptions suivantes:

Ajouter la norme CEI suivante:

CEI 60269-3: 1987, *Fusibles basse tension – Partie 3: Règles supplémentaires pour les fusibles destinés à être utilisés par les personnes non qualifiées (fusibles pour usages essentiellement domestiques et analogues).*

Page 12

7 Informations

Tableau 7.2

Information	Article ou paragraphe	Méthode
<i>Modifier comme suit:</i>		
<i>Ajouter l'article suivant:</i>		
103 Capacité limitée en court-circuit en termes de courant prospectif, tension et courant assigné du fusible	17.101	X